



VOTRE JOURNAL MUNICIPAL BIMESTRIEL

Le Valériennois

960, chemin de Milton, Saint-Valérien-de-Milton, QC J0H 2B0 • www.st-valerien-de-milton.qc.ca • Tél. : 450 549-2463

VOLUME 16 - NUMÉRO 13

AOÛT - SEPTEMBRE 2023

Programmation loisirs automne



Inscriptions sur Qidigo du 23 août au 8 septembre, 16 h

Informations supplémentaires dans le journal et sur
notre page Facebook St-Valérien de Milton

TABLE DES MATIÈRES

Votre conseil municipal	2
Votre équipe municipale	2
Adresses et liens utiles	2
Comment soumettre vos articles	2
Calendriers	3
Messages de votre municipalité	4
Loisirs	5-7
FADOQ - Cercle de Fermières	8
Communauté chrétienne	9
Régie intermunicipale	10-11
MRC des Maskoutains	12-13
Service de Prévention incendie	14-15
Procès-verbal du 13 juin	17-18
Procès-verbal du 11 juillet	18-19
Publicité	20

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL



MAIRE

**Daniel
Paquette**



CONSEILLER #1

Luc Tétreault

Comité des Travaux publics
Comité consultatif d'urbanisme (CCU)



CONSEILLER #2

Rémi Tétreault

Comité de sécurité publique
Comité des Loisirs et vie Communautaire
Délégué au Comité d'établissement de l'école Saint-Pierre



CONSEILLÈRE #3

Sophie Côté

Comité consultatif d'environnement et d'embellissement (CCEE)
Comité de bibliothèque
Délégué RIAM
Délégué au Comité de la Rivière Noire (CRN)



CONSEILLÈRE #4

Huguette Benoit

Comité consultatif d'environnement et d'embellissement (CCEE)
Comité de bibliothèque
Comité consultatif d'urbanisme (CCU)



CONSEILLER #5

Jules Normandin

Comité de sécurité publique
Comité des Loisirs et vie Communautaire
Délégué au Comité de la Rivière Noire (CRN)



CONSEILLER #6

Sylvain Laplante

Comité des Travaux publics
Délégué RIAM

VOTRE ÉQUIPE MUNICIPALE

Caroline Lamothe

Directrice générale et greffière-trésorière

Claudine Morin

Adjointe administrative

Maude Cardin-Courtemanche

Coordonnatrice des loisirs

Maryse Viens

Secrétaire comptable

Sylvain Laplante

Directeur du Service d'incendie et Premier répondant

Stéphane Beauchemin

Contremaitre aux travaux publics

Darwin Suffrard

Inspecteur en urbanisme

HEURES D'OUVERTURE:

Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 12 h 30 à 16 h

ADRESSES ET LIENS UTILES

ADRESSES À RETENIR :

BUREAU MUNICIPAL

960, Chemin-de-Milton
Saint-Valérien-de-Milton (Québec)
Téléphone : 450 549-2463
Courriel : administration@svm.quebec
Site internet : www.st-valerien-de-milton.qc.ca

CENTRE COMMUNAUTAIRE

1384, rue Principale
Téléphone : 450 549-2058

BIBLIOTHÈQUE

960, chemin de Milton
Téléphone : 450 549-2463, poste 5

PAROISSE DE SAINT-VALÉRIEN

1375, rue Principale
Téléphone : 450 549-2332

ÉCOLE SAINT-PIERRE

1370, rue St-Pierre
Téléphone : 450 773-1922

BUREAU DE POSTE

1000, rue de l'Hôtel de ville
Téléphone : 450 549-2517

DÉPUTÉ PROVINCIAL :

ANDRÉ LAMONTAGNE

Drummondville : 819 474-7770
Acton Vale : 450 546-3251
Courriel : andré.lamontagne.john@assnat.qc.ca

DÉPUTÉ FÉDÉRAL :

SIMON-PIERRE SAVARD-TREMBLAY

Saint-Hyacinthe : 450 771-0505
Courriel : simon-pierre.savard-tremblay@parl.qc.ca

LIENS D'INTÉRÊT : TÉLÉPHONE & INTERNET

Sogetel : 1 866 764-3835
www.sogetel.com
Maskatel : 450 250-5050 • 1-877-627-5283
www.maskatel.ca

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

Tél. : 450 774-2350

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE

Tél. : 450 773-8401

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE DRUMMOND (SPAD)

1605, rue Janelle
Drummondville (Québec) J2C 5S5
Tél. : 819 472-5700
Télécopieur : 819 472-1770
Sans frais : 1 855 472-5700
Courriel : info@spad.ca

MRC DES MASKOUTAINS

Général : 450 774-3141
Service d'évaluation : 450 774-3143
Service développement économique :
450 773-4232
Programme de rénovation : 450 774-3159
Patrimoine : 450 774-5026
Cours d'eau : 450 774-3129
Transport adapté : 450 774-8810
Transport collectif : 450 774-3173

COMMENT SOUMETTRE VOS ARTICLES

«Le Valériennois» est publié au 2 mois. Les organismes de la municipalité et les responsables d'activités sont invités à transmettre leurs communiqués avant le 1^{er} de chaque mois. Il suffit de faire parvenir ses fichiers Word et ses photos en fichiers séparés (JPG ou PDF) par courriel à : administration@svm.quebec

POUR PLUS D'INFORMATIONS : 450 549-2463

CALENDRIERS MENSUELS

SEPTEMBRE 2023

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
					 1 FILM EN PLEIN AIR MATIÈRES ORGANIQUES	2
3	4 FÊTE DU TRAVAIL BUREAU FERMÉ	5	6	 7 RÉSIDUS DOMESTIQUES	 8 FILM EN PLEIN AIR MATIÈRES ORGANIQUES	9 COLLECTE RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX
10	11	 12 SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL	13	 14 MATIÈRES RECYCLABLES	 15 MATIÈRES ORGANIQUES	16 COLLECTE RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX
17	18	19	20	 21 RÉSIDUS DOMESTIQUES	 22 MATIÈRES ORGANIQUES	23
24	25	26	27	 28 MATIÈRES RECYCLABLES	 29 MATIÈRES ORGANIQUES	30

OCTOBRE 2023

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
1	2	3	4	 5 COLLECTE DE GROS REBUTS RÉSIDUS DOMESTIQUES	 6 MATIÈRES ORGANIQUES	7
8	9 ACTION DE GRÂCE BUREAU FERMÉ	10 5 ^E VERSEMENT TAXES SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL	11	 12 MATIÈRES RECYCLABLES	 13 MATIÈRES ORGANIQUES	14
15	16	17	18	 19 RÉSIDUS DOMESTIQUES	 20 MATIÈRES ORGANIQUES	21
22	23	24	25	 26 MATIÈRES RECYCLABLES	 27 MATIÈRES ORGANIQUES	28
29	30	 31 HALLOWEEN				

5^E Versement du compte de taxes

Cette année, les citoyens recevront leur compte de taxes foncières annuelles, par la poste au courant du mois de février. Si un contribuable n'a pas son compte de taxes foncières annuelles, il doit de lui-même prendre l'initiative de communiquer avec la municipalité au 450 549-2463 poste 1 ou par courriel à l'adresse suivante : administration@svm.quebec

Nous vous demandons de favoriser les modes de paiement suivants :

1. Par votre **institution financière** :

- Le **service de paiement téléphonique ou Internet** en utilisant le numéro de référence (**matricule**) apparaissant sur le compte de taxes.
- Le **comptoir de service avant la date d'échéance** (avec le coupon détachable)
- Au **guichet automatique** (en demandant au préalable à l'institution d'intégrer le compte de taxes de la Municipalité de Saint-Valerien-de-Milton à titre de fournisseur payable au guichet)

2. Par **chèque postdaté**, en inscrivant à l'endos du chèque le numéro de matricule

3. Par la **poste**, en inscrivant à l'endos du chèque le numéro de matricule

4. Par le **passer-lettre extérieur** de l'entrée principale de l'hôtel de ville (**chèque seulement**)

Date des versements

1^{er} versement 22 mars 2023

2^e versement 8 mai 2023

3^e versement 22 juin 2023

4^e versement 7 août 2023

5^e versement 10 octobre 2023

Règlement 2022-09 Décrétant les taux de taxes et différents tarifs pour l'exercice financier 2023

« **Art.4 : Date des versements et exigibilité** : Les comptes de taxes annuelles, complémentaires et supplémentaires sont payables en cinq (5) versements, si le total du compte excède 300\$, s'il est moindre, il est payable en un (1) seul versement... « Le paiement des taxes en cinq (5) versements sans intérêts est un privilège. Le paiement en retard de l'un ou l'autre des versements aura pour conséquence de priver le propriétaire de ce privilège. »

« **Art.6 Frais d'administration** : Des frais d'administration de 50\$ deviennent exigibles et sont réclamés au tireur du chèque... « et que le paiement de celui-ci est refusé par le tiré et ce, en sus de toutes taxes ou tarifs ou de tout autres frais décrétés par le présent règlement. De plus, **des frais d'administration de 25\$** seront facturés lorsqu'il y a des corrections qui doivent être faites au dossier de taxation, à cause d'une erreur du citoyen (ex. paiement en trop, mauvais fournisseur ou autres.) »

**** Prendre note que la Municipalité ne se tient aucunement responsable des erreurs de paiements fait électroniquement par le propriétaire et/ ou l'institution financière et/ou autres intervenants aux dossiers.**





PROGRAMMATION AUTOMNE 2023

DANSE ENFANT

BRICOLAGE

THÉÂTRE

PARENT/ENFANT

DESSIN

ARTISANAT

QI-QONG

PLEIN AIR ZEN

DANSE COUNTRY

CARDIO FIT

INSCRIPTION SUR QIDIGO DU 23 AOUT
16H AU 8 SEPTEMBRE 16H



PLUS DE DÉTAILS SUR NOTRE PAGE
FACEBOOK
ST-VALÉRIEN-DE-MILTON

ACTIVITÉS D'ÉTÉ 2023

Un énorme merci à tous les intervenants ayant
participés au succès des activités d'été 2023.

Félicitations à tous nos participants !

À la saison prochaine !



LOISIRS





Nos activités reprennent et nous débutons par un brunch de luxe, **dimanche le 10 septembre prochain à 11 h 30** qui se tiendra à la salle communautaire. Le coût du brunch est de 10 \$ * pour les membres et 18 \$ pour les non-membres. Au plaisir de se retrouver après un bel été.

Réservation nécessaire auprès de :
Murielle 450 549-2248 ou
Madeleine 450 549-2064



**Pour se prévaloir du prix pour les membres, il faut être membre en règle 3 mois avant la date de l'événement soit avant le 10 juin 2023*



Notre activité de cartes débutera **mercredi le 13 septembre à 13 h 30** à la salle communautaire de St-Valérien. Bienvenue à nos habitués et aux nouveaux joueurs.

Club FADOQ St-Valérien



Cercle de Fermières
de Saint-Valérien

Viens te joindre à la plus grande association féminine au Québec. Par nos actions et nos différentes oeuvres de bienfaisance, nous contribuons à l'amélioration des conditions de vie de la femme et de la famille ainsi qu'à la préservation et la transmission du patrimoine culturel et artisanal.

AVANTAGES À ÊTRE MEMBRE DE NOTRE CERCLE :

- plusieurs formations gratuites en arts textiles
- entraide et partage de connaissances artisanales
- accès à des métiers à tisser, machine à coudre et accessoires de tricot
- atelier de cuisine
- local ouvert tous les mardis de 18 h 30 à 21 h même l'été (à la salle communautaire)
- le 3^e mardi du mois c'est la réunion mensuelle qui commence à 19h30

UN APERÇU POUR LA SAISON 2023-2024

(notre première rencontre sera le 19 septembre):

- atelier de conserves le 30 septembre 2023. Gratuit pour les membres (valeur de 55\$)
- cours débutant en tricot à la broche
- tricot avancé (confection de bas)
- confection d'un patron, montage et tissage sur notre nouveau métier 24po/8 cadres
- couture d'un tablier et d'une courtepointe avec bloc du mois

Carte de membre à 35\$/an

(inclus 5 numéros de la revue l'Actuelle et rabais de 10% chez aspirateur Martin)

**Bienvenue aux femmes
de 14 ans et +**

Pour informations :

Jeanne Laplante 450 549-2519

Facebook : CFQ St-Valérien de Milton

Est-ce bon à savoir ?
Il faut se le dire ...

Communauté chrétienne St-Valérien

A noter sur
votre agenda

**Dimanche
17 septembre**
à 10h45 à l'église

**LANCEMENT
DES CATÉCHÈSES**

Le matériel nécessaire
pour les parcours sera
remis aux enfants.

Intentions de messe

septembre  2023

Dimanche 3 septembre 10h45

Liturgie de la parole

Dimanche 10 septembre 10h45

Rachel Touchette 3^e ann. X sa sœur Jeannine
Corona Deslandes et Adélaré Adamn X Denise
Maxime Harnois X son père et grand-parent Harnois
Marcel Brunelle X la famille
Jaime Cardenas Grimaldo X Silvana Rosa Cardenas Mendez
Gabrielle Marquis X la succession
Claire Rioux X la communauté Cursiliste de St-Pie
Lise Bernier X Luc

Dimanche 17 septembre 10h45

Liturgie de la parole

Dimanche 24 septembre 10h45

Anthony Lalumière X sa grand-mère
Henri Lalumière 7^e ann. X son épouse
Denis Harnois X assistance aux funérailles
Lucille Roy et Gérard Désourdy X Denise
Jules Dépôt X la succession
Rock Noël X Famille Luc Noël
Marie-Jeanne Cusson X assistance aux funérailles

Lampes du sanctuaire

Semaine du 3 sept. Famille Marcel Prince
Semaine du 10 sept. Murielle, David et Audrey Laplante
Semaine du 17 sept. pour la communauté de St-Valérien
Semaine du 24 sept. pour la communauté de St-Valérien



Intentions de messe

octobre  2023

Dimanche 1^{er} octobre 10h45

Liturgie de la parole

Dimanche 8 octobre 10h45

Mario Beauregard X Jeanne Laplante
Marcel Brunelle X la famille
Réal Couture X son épouse et ses enfants
Denis Harnois X assistance aux funérailles
Lucille Caouette X assistance aux funérailles
André Lalumière X son épouse
Bernard Tailleur X Madeleine et Marc

Dimanche 15 octobre 10h45

Liturgie de la parole

Dimanche 22 octobre 10h45

Gabrielle Marquis X la succession
Lucille et Marcel Laplante X leurs enfants
Bernard Brunelle X Bruce
Réal Couture X assistance aux funérailles
Roland (ti-Rouge) Laplante X Jeanne et les enfants
Gisèle Couture X assistance aux funérailles
Jean-Paul Beaudoin X assistance aux funérailles

Lampes du sanctuaire

Semaine du 1^{er} oct. Famille Marcel Prince
Semaine du 8 oct. pour la communauté de St-Valérien
Semaine du 15 oct. une paroissienne
Semaine du 22 oct. pour la communauté de St-Valérien
Semaine du 29 oct. une paroissienne



MIEUX TRIER
C'EST MIEUX RECYCLER!

ATTENTION : LES BACS VERTS ET BRUNS NE DÉMÉNAGENT PAS !



Saint-Hyacinthe, le 13 juin 2023 – Chaque année, la période des déménagements nous revient avec le 1^{er} juillet et la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tient à rappeler à tous les citoyens de ses municipalités membres que les bacs verts destinés à la collecte sélective des matières recyclables et les bacs bruns fournis pour permettre la collecte des matières organiques doivent obligatoirement demeurer sur les lieux de la résidence que vous quittez.

Les bacs verts et bruns sont la propriété de la municipalité et sont fournis aux occupants de chaque immeuble afin de faciliter les différentes collectes. Le numéro de série qui est apposé sur chacun de ceux-ci correspond à chaque adresse civique et ils ne doivent en aucun cas être transportés à une nouvelle adresse.

Si vous constatez que vous n'avez pas de bac vert ou brun à votre nouveau domicile, vous n'avez qu'à communiquer avec votre municipalité afin d'en obtenir un. D'autre part, si vous désirez connaître les modalités de collecte pour chacun des services à votre nouvelle résidence, nous vous invitons à contacter la Régie au 450 774-2350 ou à consulter le calendrier de collecte relatif à votre nouvelle adresse sur notre site Internet au

<https://www.riam.quebec/calendriers-des-collecte>

VOUS DÉMÉNAGEZ?



Dites « au revoir » à vos deux vieux copains !



Le bac brun
et le bac vert
ne déménagent pas

Des bacs vous attendent à votre nouvelle adresse. Veuillez communiquer avec votre municipalité si ce n'est pas le cas.

La Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains vous souhaite un bon déménagement !



MIEUX TRIER
C'EST MIEUX RECYCLER!

vous souhaitez disposer de certains meubles?

APPORTEZ VOS GROS ITEMS À L'ÉCOCENTRE !



La mission des écocentres est de dévier les encombrants de l'enfouissement en appliquant les principes de recyclage et de valorisation

ACTON VALE
SAMEDI ET DIMANCHE
68, rue Noël-Lecomte

SAINT-HYACINTHE
VENDREDI, SAMEDI
ET DIMANCHE
1880, rue Brouillette

MIEUX TRIER
C'EST MIEUX RECYCLER!

WWW.RIAM.QUEBEC
450 774-2350





MIEUX TRIER
C'EST MIEUX RECYCLER!

COLLECTE DE RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX, LES CITOYENS SONT ENCORE ET TOUJOURS AU RENDEZ-VOUS!

Saint-Hyacinthe, mercredi 5 juillet 2023 - Encore cette année, la collecte printanière de résidus domestiques dangereux (RDD), fut couronnée de succès. Alors que l'entrepreneur chargé de la collecte avait informé la Régie que cette année, ils avaient remarqué une diminution importante de la participation à ces collectes tenues dans d'autres municipalités du territoire québécois, nous avons pu constater que les citoyens du territoire de la Régie sont toujours aussi présents et concernés par la saine gestion de leurs résidus dangereux.

Le 27 mai dernier, c'est sous la supervision du personnel de la Régie, assisté par des bénévoles du groupe scout Les Mascoutains de Saint-Hyacinthe, que les **1261** participants (1 273 en 2022) se sont déplacés vers le site de la collecte pour y déposer une quantité de **26,6 t m de résidus** (26,65 kg en 2022).

En conséquence, ces résidus susceptibles d'être très nocifs pour l'environnement ont été déviés de l'enfouissement. La majorité des matières fut récupérée par la firme Clean Harbors Québec inc. Alors que, de son côté, Gaz propane Maska a assuré la gestion sécuritaire de **628 kg** de bonbonnes de propane ainsi détournés de l'enfouissement.

Bien que la Régie invite la population à se prévaloir de son service de collectes annuelles de résidus domestiques dangereux, elle encourage également les citoyens à utiliser les services permanents et gratuits de récupération offerts sur son territoire, tout au long de l'année. De plus, elle tient à rappeler que les collectes automnales de résidus domestiques dangereux se tiendront les 9 et 16 septembre prochains, respectivement à Saint-Hyacinthe ainsi qu'à Saint-Jude et à Acton Vale.

On vous y attend en grand nombre pour « **faire exploser** » le taux de participation.



MIEUX TRIER
C'EST MIEUX RECYCLER!

VENEZ NOUS RENCONTRER À LA COLLECTE DE RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Les 9 et 16 septembre prochains, la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains invite les citoyennes et citoyens de ses municipalités membres à participer aux collectes automnales de résidus domestiques dangereux (RDD). Sur présentation d'une preuve de résidence, tous les citoyens intéressés pourront profiter de ce service qui leur est offert **gratuitement**. En effet, votre participation contribue à réduire les risques élevés de contamination des lieux d'enfouissement et de la nappe phréatique par ces produits à hauts potentiels de toxicité.

Ce sera votre première participation ? Sachez que dès votre arrivée sur le site, vous serez accueillis par des bénévoles puis guidés vers les endroits appropriés où le personnel qualifié disposera sécuritairement de vos résidus. N'hésitez donc pas à venir nous rencontrer **les samedis** :

- **9 septembre, à Saint-Hyacinthe**, devant le stade L.- P. Gaucher, de 8 h 30 à 16 h 30
- **16 septembre à Saint-Jude**, au centre communautaire, de 7 h 30 à 11 h
- **16 septembre à Acton Vale**, près de l'aréna, de 13 h à 16 h 30.

Seuls les résidus provenant d'usage domestique sont acceptés aux collectes. Ceux-ci sont notamment constitués de : pesticides, engrais, décapants, solvants, peintures, vernis, huiles usées, antigels, combustibles, batteries, piles, aérosols, détachants, produits d'entretien de piscines et de spas, fluorescents, ampoules fluocompactes, bonbonnes de propane et d'autres produits toxiques domestiques.

Suite à des changements légaux, **les équipements électroniques ou informatiques désuets** ne peuvent plus être récupérés lors de ces collectes pour être valorisés. Ils doivent maintenant être apportés aux points de dépôts autorisés, notamment aux écocentres de la Régie.

Dans le but d'assurer une manipulation et une gestion sécuritaire de ces produits dangereux, **aucun produit liquide ne pourra être transvidé sur le site de collecte et les contenants de transport doivent être incassables, hermétiquement fermés** et idéalement d'origine.

En participant, vous contribuez à préserver nos milieux de vie. On vous y attend en grand nombre!



Programme RénoRégion

Aide financière disponible auprès de la MRC des Maskoutains

Saint-Hyacinthe, le 19 juin 2023 – Vous êtes propriétaire-occupant, à revenu faible ou modeste? Vous vivez en milieu rural et vous devez effectuer des travaux visant à corriger des déficiences majeures à votre résidence? Vous pourriez être éligible à une subvention du programme RénoRégion, géré par la MRC.

L'aide financière offerte sous forme de subvention peut atteindre 95 % du coût reconnu pour la réalisation des travaux admissibles qui doivent être de 3 500 \$ minimalement, sans toutefois dépasser une somme maximale de 20 000 \$ par bénéficiaire. Ce montant peut cependant atteindre jusqu'à 25 000 \$ pour certains ménages dont le revenu est inférieur ou égal au niveau de revenu applicable (NRA).

Les résidences éligibles à ce programme sont celles dont la valeur uniformisée, excluant le terrain, est évaluée à 150 000 \$ ou moins.

Pour soumettre une demande

Les citoyens intéressés trouveront le [formulaire d'inscription](#) et des [informations sur les critères d'admissibilité](#) et les travaux reconnus aux fins du programme sur le site de la MRC à <https://www.mrcmaskoutains.qc.ca/renoregion>.

Dès réception du formulaire, la MRC assurera le suivi du dossier en effectuant les inspections nécessaires, l'accompagnement pour la préparation de devis pour les travaux, le suivi de l'approbation de la demande par la Société d'habitation du Québec, le suivi de la réalisation des projets et l'octroi du financement.

Pour de plus amples informations, communiquez avec monsieur Louis Lévesque, de la MRC des Maskoutains, au 450 774-3141, poste 3172.

Les Portes ouvertes

MANGEONS LOCAL
Plus que jamais!



Le 10 septembre : l'automne commence avec les Portes ouvertes de l'UPA

Même si nous sommes encore en plein été, sachez que l'automne commence officiellement à l'UPA le dimanche 10 septembre avec la traditionnelle activité des *Portes ouvertes sur les fermes du Québec*.

En Montérégie, 12 fermes proposeront aux visiteurs une foule d'activités lors de cette journée très attendue : visites animées, dégustations, découverte des animaux, ateliers, autocueillette et plus encore. Il s'agit d'une excellente occasion pour visiter notre belle région et découvrir, en famille ou entre amis, des productrices et producteurs hôtes qui ont le désir de partager leur savoir et leur passion.

Dans la région maskoutaine, deux fermes ouvriront leurs portes soit la ferme La Rabouillère, 1073, rang de l'Égypte à Saint-Valérien et Le Cactus Fleuri, situé au 1850, rang Nord-Ouest à Sainte-Marie-Madeleine.

Sur le territoire du syndicat des Maskoutains Nord-Est, **La Rabouillère** est une ferme agrotouristique depuis plus de 25 ans. Pierre et Jérémie Pilon, propriétaires, font l'élevage de moutons, de porcs, de lamas, de volailles fermières et de lapins. Ils cultivent également de grands jardins de fines herbes et de fleurs comestibles. Leurs produits sont transformés et vendus directement à la ferme.

L'entreprise est fièrement certifiée *Terroir et Saveurs* et porte les appellations *Table champêtre*, *Ferme découverte*, *Gîte à la ferme* et *Relais du terroir*.



Jérémie Pilon et Marie-Claude Bouchard, de la ferme La Rabouillère, invitent les citoyens à la journée *Portes ouvertes de l'UPA* qui se tiendra le dimanche 10 septembre, de 10 h à 16 h.



CRÉATEUR D'AMITIÉ DEPUIS 40 ANS !

Toi aussi tu as envie de donner au suivant et de faire la différence pour quelqu'un qui en a besoin ? Tu es empathique, bienveillant et tu as le goût de te fixer du temps de qualité ? Le mouvement du Parrainage civique est pour toi ! Seuls, en couple ou en famille, être parrain/marraine c'est être agent de changement vers un monde plus inclusif !

6 nouveaux bénévoles sont actuellement recherchés dans la région afin de partager des intérêts communs et des activités plaisantes avec un nouvel ami. Grâce à cette amitié, tu briseras de l'isolement et favorisera la participation sociale d'une personne marginalisée par ses divergences (Déficience intellectuelle légère, limitation physique ou trouble du spectre de l'autisme).

**CONTACTE LA SYMPATHIQUE
MARIE-JOSEE AU 450 774-8758**

parrainagecivique.org



SARCA

L'ÉDUCATION SECONDAIRE DES ADULTES



Saviez-vous que le diplôme d'études secondaires (DES) obtenu à l'éducation des adultes équivaut à celui du secteur jeune ? En effet, plusieurs parents et adolescents craignent qu'il y ait un impact sur la poursuite des études postsecondaires si le diplôme n'est pas obtenu dans le contexte d'un parcours traditionnel à l'école secondaire.

Ils peuvent être rassurés : à l'éducation des adultes,

toutes les matières sont offertes afin que l'élève reparte avec les acquis dont il a besoin pour la poursuite de son parcours scolaire ou professionnel.

Au moment de l'inscription, une conseillère évalue les acquis scolaires obtenus et élabore un profil qui répond à l'objectif de l'élève. Plusieurs options sont aussi offertes pour la poursuite des études : le Centre d'éducation des adultes (CEA) Saint-Hyacinthe — Acton offre la formation en présentiel ou à distance, de jour ou de soir ainsi qu'à temps plein ou à temps partiel.

Tout au long de l'année, vous pouvez communiquer directement avec le personnel du CEA afin d'obtenir de l'information sur le fonctionnement de l'école. Vous pouvez également rencontrer un conseiller ou une conseillère qui pourra explorer avec vous les différentes options et vous aider à déterminer celle qui répond le mieux à vos besoins.

Pour vous accompagner dans ce processus, sachez que vous avez accès gratuitement à un service d'information et d'orientation scolaire et professionnelle. Celui-ci est offert sur place, dans les municipalités des MRC des Maskoutains et d'Acton. N'hésitez donc pas à communiquer avec nous.

Audrey Gatineau,
conseillère en information scolaire et professionnelle
450 773-8401, poste 6731
audrey.gatineau@cssh.gouv.qc.ca



Audrey Gatineau Pro

Centre
de services scolaire
de Saint-Hyacinthe
Québec



CONSEILS DE PRÉVENTION EN SÉCURITÉ INCENDIE DANS UNE LOCATION DE COURTE DURÉE

Propriétaire, avez-vous pensé aux éléments suivants pour assurer la sécurité de vos locataires ?

1. Respect de la réglementation municipale et provinciale

- Détenir un numéro d'enregistrement auprès de la Corporation de l'industrie touristique du Québec;
- Détenir les permis d'aménagement, d'occupation et de construction (si applicable);
- Se conformer aux exigences en matière de construction (ex. : aménagement d'un moyen d'évacuation) et sur la sécurité incendie (ex. : inspection des extincteurs portatifs);
- Maintenir en tout temps son bâtiment en bon état de fonctionnement et de sécurité.

2. Avertisseurs de fumée

- Installer un avertisseur de fumée par étage, y compris au sous-sol;
- Vérifier lors des changements d'heures le fonctionnement des avertisseurs de fumée (2 fois par année);
- Les changer selon la date de remplacement indiquée sur le boîtier par le fabricant;
- Vérifier auprès de votre municipalité les exigences d'installation et d'entretien des avertisseurs de fumée.

3. Avertisseurs de monoxyde de carbone

- Installer au moins un avertisseur de monoxyde de carbone si vous avez un garage attenant ou si vous utilisez des appareils de chauffage ou de cuisson non électriques (ex. : cuisinière au gaz);
- Vérifier la réglementation en vigueur de votre municipalité pour connaître le nombre d'avertisseurs requis ainsi que les exigences d'installation et d'entretien.

4. Consignes de sécurité

Afficher à la vue du locataire les consignes de sécurité :

- les numéros d'urgence (911 et celui du propriétaire);
- les mesures à prendre en cas d'incendie,
- l'emplacement et l'utilisation des extincteurs portatifs;
- le point de rassemblement.

5. Moyens d'évacuation

- Conserver les corridors, les escaliers et les portes d'évacuation dégagés et libres de toute obstruction (ex. : boîtes, matières combustibles, etc.);
- Assurez-vous que les corridors, les escaliers et les portes d'évacuation sont éclairés lors d'une panne de courant pour permettre une évacuation de votre bâtiment de façon sécuritaire.

6. Portes coupe-feu

- Garder les portes de logement et d'escalier fermées en tout temps;
- Installer des affiches pour exiger que les portes soient maintenues fermées en tout temps;
- Garder les portes libres de toute obstruction.

7. Chauffage au bois

- Confier l'inspection et le ramonage de votre cheminée à un expert, une fois par année, avant la période du chauffage;
- Fournir aux locataires les instructions pour disposer des cendres chaudes, ainsi qu'un contenant métallique muni d'un couvercle.

Pour d'autres conseils sur la prévention des incendies, consultez le [Québec.ca](http://Quebec.ca). N'oubliez pas de vous informer auprès de votre service de sécurité incendie pour connaître la réglementation municipale applicable en matière de sécurité incendie.



PRÉVENTION DES INCENDIES DANS UNE LOCATION DE COURTE DURÉE

Locataire : pour un séjour en toute sécurité

Lors de la réservation

<input type="checkbox"/>	Assurez-vous que la fiche de location du propriétaire indique un numéro d'enregistrement octroyé par la Corporation de l'industrie touristique du Québec.
<input type="checkbox"/>	Vérifiez si le propriétaire affiche les appareils de détection (ex. : avertisseur de fumée et avertisseur de monoxyde de carbone, système d'alarme incendie, etc.) sur la plateforme de réservation.

Lors de l'arrivée dans la location de courte durée

Avertisseurs de fumée

<input type="checkbox"/>	Vérifiez la présence d'avertisseurs de fumée. Il doit y en avoir un à chaque étage, y compris au sous-sol.
<input type="checkbox"/>	Testez les avertisseurs de fumée en utilisant le bouton prévu à cet effet (ne pas utiliser la fumée provenant d'une allumette).
<input type="checkbox"/>	Ne jamais mettre hors service les avertisseurs de fumée.

Avertisseurs de monoxyde de carbone

<input type="checkbox"/>	Vérifiez la présence d'avertisseurs de monoxyde de carbone. Il doit y en avoir au moins un s'il y a un garage attenant ou des appareils de chauffage ou de cuisson non électriques (ex. : cuisinière au gaz).
<input type="checkbox"/>	Assurez-vous que l'avertisseur ou les avertisseurs de monoxyde de carbone sont en état de fonctionnement.

Consignes de sécurité

<input type="checkbox"/>	Prenez connaissance des consignes de sécurité des équipements fournis dans la location (ex. : fonctionnement du BBQ).
<input type="checkbox"/>	Lisez les consignes de sécurité affichées sur place.

Moyens d'évacuation

<input type="checkbox"/>	Repérez deux issues possibles.
<input type="checkbox"/>	Assurez-vous que les moyens d'évacuation sont libres de toute obstruction et accessibles.
<input type="checkbox"/>	Vérifiez le point de rassemblement en cas d'incendie identifié par le propriétaire ou en identifier un (ex. : stationnement).

Feux de cuisson

<input type="checkbox"/>	Surveillez constamment les aliments qui cuisent et utilisez une minuterie.
--------------------------	--

Pour d'autres conseils sur la prévention des incendies, consultez le [Québec.ca](http://Quebec.ca). N'oubliez pas de vous informer auprès de votre service de sécurité incendie pour connaître la réglementation municipale applicable en matière de sécurité incendie.



L'ARTERRE
Accompagner · Jumeler

VOUS SONGEZ À VOUS ÉTABLIR EN AGRICULTURE ?



► Cette chronique s'adresse à vous !

Cette troisième édition porte sur les **transferts d'entreprise** dans le monde agricole. Lorsque la relève est inexistante au sein de la famille, mais qu'il y a une volonté de voir son entreprise continuer à se développer par le travail d'une nouvelle génération d'entrepreneurs, il peut être intéressant d'envisager un transfert d'entreprise **avec une relève non apparentée**.

Contrairement à la vente, on entend par transfert un processus de cession de l'entreprise qui implique que le propriétaire accompagne la relève plus ou moins longtemps dans l'entreprise. Parfois, il peut simplement agir comme mentor qui veillera à prodiguer des conseils, mais le cédant peut aussi choisir de travailler avec le repreneur un certain temps afin de bien lui transmettre la culture de l'entreprise qu'il a créée.

Habituellement, le processus de transfert débute par une période d'essai qui permet aux deux parties de confirmer qu'elles sont en mesure de travailler ensemble. Ensuite, ça peut évoluer vers un transfert partiel ou complet. Ces étapes s'appuient juridiquement sur une convention de partenaires, une convention de prétransfert ou une convention d'actionnaires, selon le scénario envisagé. Le ou les cédants peuvent continuer à s'impliquer dans l'entreprise pendant la durée de temps qui leur convient.

En termes financiers, un transfert peut aussi impliquer la vente progressive des actions de la compagnie de façon à alléger la pression sur la relève. Du côté des repreneurs, ça peut carrément rendre possible un projet d'établissement qui n'aurait pas pu se faire par un simple achat.

Par ailleurs, pour les repreneurs, ça peut être très sécurisant de reprendre le flambeau d'une entreprise existante. Ils peuvent ainsi profiter de l'expérience du cédant et commencer leur aventure entrepreneuriale sur des bases solides.

Les transferts d'entreprises nécessitent l'implication de différents professionnels comme le fiscaliste, le notaire, le comptable, mais surtout l'agroéconomiste qui pourra développer le diagnostic de l'entreprise suivi d'un plan de transfert, des outils précieux pour la mise en œuvre du transfert. Le plan de transfert pourra valider la faisabilité du projet de reprise en confirmant que celui-ci est viable. L'ARTERRE dispose d'une banque de candidats intéressés à reprendre une entreprise agricole et de producteurs en recherche d'un repreneur. *Informez-vous !*

Sachez que L'ARTERRE peut vous accompagner GRATUITEMENT dans ce processus. Visitez le site internet pour plus de détails et entrez en contact avec l'agent de votre région. Pour les MRC des Maskoutains et de Pierre-De Saurel
Amélie Tremblay: 450 774-3141, poste 3144 • atremblay@arterre.ca

PROCÈS-VERBAL DU 13 JUIN 2023

Veillez prendre note que la version complète du procès-verbal est accessible à tous sur le site internet de la Municipalité au www.st-valerien-de-milton.qc.ca sous la rubrique PLAN DU SITE ou au bureau municipal, du lundi au jeudi inclusivement de 8 H 30 à 12 H et de 12 H 30 à 16 H.

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 1384, Principale à Saint-Valérien-de-Milton, le mardi le 13 juin 2023 à 20 h.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RETIRER les points suivants :

- *Dépôt du Rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année financière 2022*
- *Fête Nationale, Publicité dans la Pensée*

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté incluant les modifications.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Adopter le procès-verbal de la séance régulière du 9 mai 2023 tel que présenté.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE

Approuver la liste des chèques émis, des déboursés directs et des salaires payés au cours de la période du 1^{er} au 31 mai 2023 et totalisant un montant de 138 280.59 \$.

Le conseil approuve la liste déposée et en autorise le paiement auprès des fournisseurs, totalisant un montant de 142 476.25 \$; et que la liste des comptes à payer fasse partie intégrante de la présente résolution.

Dépôt du rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année financière 2022

Point retiré

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Le 25 août 2022, la MRC des Maskoutains a reçu l'approbation de principe du financement du projet pour réaliser l'évaluation technique des coûts liés à l'élaboration d'une piste cyclable en site propre entre Saint-Hyacinthe et Farnham de la part d'Infrastructure Canada. Le conseil réitère sa demande initiale au ministre des Transports et de la mobilité durable et à madame Geneviève Guilbault, ministre des Transports du Québec et vice-première ministre du Québec, de se porter acquéreur au moment opportun du tronçon ferroviaire nommé Embranchement Saint-Guillaume entre Saint-Hyacinthe et Farnham, soit l'équivalent de 45,2 kilomètres, afin que les MRC des Maskoutains, de Rouville et Brome-Missisquoi puissent développer un ambitieux projet de lien cyclable en site propre à portée régionale;

Autoriser l'inscription de monsieur Danielle Paquette et madame Huguette Benoît au Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) qui se tiendra du 28 au 30 septembre 2023 au Centre des congrès de Québec, et ce, au montant 945 \$ taxes en sus; et

Que les frais inhérents à ce congrès soient à la charge de la municipalité selon la réglementation en vigueur.

La Municipalité est propriétaire du lot 4 371 988 du Cadastre du Québec, sur lequel est située une usine d'épuration; attendu que la portion sud de ce lot n'est pas utilisée pour les fins de l'opération de l'usine d'épuration; Attendu que le propriétaire du lot 3 841793 du Cadastre du Québec désire acquérir cette parcelle pour l'intégrer à son lot, lequel est contiguë au lot 4 371 988 du Cadastre du Québec; Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité signifie à M. Benoît son intention de lui céder la portion sud du lot 4 371 988 du Cadastre du Québec, pour une somme à être déterminée avant la transaction, conditionnellement à ce que ce dernier assume tous les frais liés à la cession (arpentage, préparation de l'acte notarié, publication des lots au Bureau de la publicité des droits.

Monsieur Sylvain Laplante quitte son siège à 20 h 12

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 223 a remis sa démission le 19 mai 2023 de son poste de pompier volontaire, le tout effectif le 19 mai 2023;

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la démission de l'employé numéro 223 à titre de pompier volontaire, et ce, à compter du 19 mai 2023; et que le Conseil remercie l'employé numéro 223 pour son travail au sein de la Municipalité.

CONSIDÉRANT QUE le rapport du directeur du Service incendie de Saint-Valérien pour l'achat de trois (3) habits de combat (Bunkers). La dépense est prévue au budget 2023;

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents : d'autoriser l'achat de trois (3) habits de combat de la compagnie CMP Mayer Inc. pour un montant de 7 974\$ taxes en sus et d'en autoriser le paiement

Monsieur Sylvain Laplante reprend son siège à 20 h 14

TRANSPORT ROUTIER

HYGIÈNE DU MILIEU

URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE, COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

PROCÈS-VERBAL DU 13 JUIN 2023

Considérant le dépôt d'une demande de dérogation mineure datée du 7 mai 2023 afin d'autoriser la construction d'un garage dont la hauteur sera de 25 pieds, dans la marge latérale de la maison érigé sur le lot 3 555 948; considérant les recommandations du C.C.U. Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents: d'approuver la demande de dérogation mineure 2023-04 afin d'autoriser la construction d'un garage dont la hauteur sera de 25 pieds, dans la marge latérale de la maison érigée sur le lot 3 555 948.

Considérant les recommandations du C.C.U. Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents: d'approuver la demande de dérogation mineure 2023-05 afin d'autoriser la transformation de sa remise en cuisine connecté à la maison en gardant les mêmes dimensions et les mêmes marges que l'ancienne construction située dans la marge latérale de la maison érigée sur le lot 6 367 840.

LOISIR, CENTRE RÉCRÉATIF, PARC, TERRAIN DE JEUX ET PATINOIRE, CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE

Fête Nationale, Publicité dans La Pensée
Point retiré

Entériner l'offre de services à VC Soccer concernant les services et des cours de soccer pour l'été 2023, et ce, au montant de 2 050 \$ taxes en sus tel que présenté.

Entériner une dépense supplémentaire pour l'achat d'équipements et pour l'aménagement des deux terrains de Pickleball, et ce, pour une dépense totalisant un montant de 1 000 \$ taxes en sus.

Entériner l'achat d'équipements de balle molle, et ce, au coût d'environ 300 \$.

Considérant que l'employé numéro 801 a remis sa démission en tant que responsable de la bibliothèque le 8 juin 2023, le tout effectif le 10 juin 2023; Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents; d'accepter la démission de l'employé numéro 801 en tant que responsable de la bibliothèque de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, et ce, à compter du 10 juin 2023; et que le Conseil remercie l'employé numéro 801 pour son travail au sein de la Municipalité.

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT(S) – ADOPTION AVEC OU SANS DISPENSE DE LECTURE

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de l'assemblée à 21 h 19.

PROCÈS-VERBAL DU 11 JUILLET 2023

Veillez prendre note que la version complète du procès-verbal est accessible à tous sur le site internet de la Municipalité au www.st-valerien-de-milton.qc.ca sous la rubrique PLAN DU SITE ou au bureau municipal, du lundi au jeudi inclusivement de 8 H 30 à 12 H et de 12 H 30 à 16 H.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Adopter l'ordre du jour tel que présenté

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Adopter le procès-verbal de la séance régulière du 13 juin 2023 tel que présenté.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE

Approuver la liste des chèques émis, des déboursés directs et des salaires payés au cours de la période du 1er au 30 juin 2023 et totalisant un montant de 348 998.61 \$.

Le conseil approuve la liste déposée et en autorise le paiement auprès des fournisseurs, totalisant un montant de 82 844.94 \$; et que la liste des comptes à payer fasse partie intégrante de la présente résolution.

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que soit diffusé le rapport des faits saillants du rapport financier et

du rapport du vérificateur externe pour l'année financière 2022 dans le journal municipal et sur le site internet de la municipalité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

M. Daniel Paquette présente la chaise des générations dont la municipalité a appuyé le projet de l'école Saint-Pierre de Saint-Valérien faisant équipe avec le mouvement Mères au front, afin de disposer d'une chaise décorée par les jeunes de l'école et qu'une place symbolique soit réservée aux prochaines générations autour de la table du Conseil municipal.

M. Daniel Paquette fait la lecture de la correspondance reçu le 20 juin 2023 du Cercle de Fermières de Saint-Valérien, afin de remercier la municipalité par son engagement en faveur de leur organisation tout au long de l'année 2022.

Monsieur Sylvain Laplante quitte son siège à 20 h 08

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ CIVILE

Accepter l'offre de service de la compagnie CAUCA pour le logiciel

PROCÈS-VERBAL DU 11 JUILLET 2023

Alertes et notifications de masse au montant de 619.14\$ taxes en sus annuellement, et ce, incluant une indexation de 3% annuellement;

La Municipalité a reçu une nouvelle offre de service pour le service de Prise des appels municipaux (311) et ce, au coût de 2 482.38\$ taxes en sus annuellement (coût annuel est sujet à une indexation de 3% par année et ajustement tel que mentionné dans l'offre de service. Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas renouveler le service de Prise des appels municipaux (311) avec la compagnie CAUCA.

Autoriser l'achat d'un ensemble d'outils de désincarcération incluant les items décrits dans la soumission numéro SOU-M068575A de la compagnie L'Arsenal au coût de 45 000\$ taxes en sus;

Autoriser l'achat d'équipements industriels et agricoles de désincarcération tel que soumis par le Directeur du Service incendie, et ce, au coût de 4 850\$ taxes en sus;

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'embauche de monsieur Éric Bonin à titre de pompier volontaire de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton.

Monsieur Sylvain Laplante reprend son siège à 20 h 13

TRANSPORT ROUTIER

HYGIÈNE DU MILIEU

La compagnie 9319-0650 Inc. est propriétaire d'un camping sise sur le lot 3 556 564 du cadastre du Québec;

La Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation pour le secteur desservi par l'installation de traitement des eaux et d'aqueduc sur le lot 3 556 564. Autoriser la greffière-trésorière de la municipalité d'attester par un certificat que la Municipalité ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation pour le secteur desservi par ces installations.

URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE, COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Appuyer la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) relative à l'aliénation d'une superficie de 0.66925 hectares d'une partie du lot P-4 371 988 du cadastre du Québec afin de l'inclure dans une partie du lot P-3 841 793 du cadastre du Québec.

Appuyer la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) relative à l'aliénation d'une superficie de 18.2 hectares du lot P-3 841 793 et du lot P-4 371 988 du cadastre du Québec.

LOISIR, CENTRE RÉCRÉATIF, PARC, TERRAIN DE JEUX ET PATINOIRE, CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE

La municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a reçu la démission de la responsable de la bibliothèque. Autoriser l'affichage de poste pour la Responsable de la bibliothèque à titre de 15 h par semaine.

Le conseil municipal désire créer le poste de Responsable adjointe de la bibliothèque à titre de 10 h par semaine. Autoriser la création du nouveau poste de Responsable adjointe de la bibliothèque de 10 h par semaine.

La Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a reçu les démissions verbales des bénévoles de la bibliothèque. Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'affichage du poste afin de trouver des bénévoles pour la bibliothèque.

Le maire et monsieur Rémi Tétreault procède au compte rendu de la Fête Nationale 2023

Le maire et monsieur Rémi Tétreault font part de leurs remerciements aux bénévoles qui ont aidé à la Fête Nationale 2023. Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de remettre au Conseil d'établissement de l'école Saint-Pierre de Saint-Valérien, les profits des ventes de consommations et des pourboires lors des festivités de la Fête Nationale 2023, et ce, pour un montant totalisant 2 500\$;

Accepter la nouvelle entente salariale pour les employés # 708 et # 709.

Autoriser l'ouverture de poste de Coordinatrice des Loisirs et de la vie communautaire pour un remplacement lors du congé de l'employé #700.

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT(S) – ADOPTION AVEC OU SANS DISPENSE DE LECTURE

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Lever à 21 h 04.

Sous réserve du libellé final lors de l'adoption du procès-verbal par le Conseil. Prendre note que le procès-verbal d'une séance n'est adopté qu'à la séance suivante du Conseil



ANNONCEZ ICI !

Informez-vous sur les espaces publicitaires disponibles dans

Le Valériennois

450.549.2463



HOULERAMONAGE

RAMONAGE, NETTOYAGE DE GOUTTIÈRES.
RAMONEUR OFFICIEL DU PÈRE NOËL.

ASSURANCES COMPLÈTES

450.558.4268

MINI-EXCAVATION
JULES NORMANDIN INC.

BUREAU
450 549-2841
CELLULAIRE
450 278-2841

RBQ : 8102-4788-59 Marteau hydraulique • Réparation de champs d'épuration

SPÉCIALITÉS

MINI-EXCAVATION • CASSAGE DE BÉTON
LAVAGE DE DRAIN DE FONDATION
LAVAGE DE CHAMPS D'ÉPURATION

932, CH MILTON, ST-VALÉRIEN julesnormandin@hotmail.com



TENCO
SMI • RPM
TECH

Le plus important
manufacturier d'équipement
de déneigement au Canada



1318 Principale
St-Valérien-de-Milton, QC www.tenco.ca


Les services
Jérôme Royer

Réalisation et entretien ■
d'aménagements paysagers
Entretien et rénovation ■
résidentielle

Pour la qualité de votre milieu de vie!
www.servicjeromeroyer.com
jroyer@telupton.com

450 230-2021

RBQ : 5592-0292-01




ANNONCEZ ICI !

450.549.2463

Excavation
Sylvain Plante
219 Rang Charlotte
Saint-Liboire, Qc J0H 1R0

ÉRIC 8102-777-701

TERRASSEMENT • TRANSPORT • DÉMOLITION

Gravier • Sable • Pierre
Terre à jardin
Terre à gazon tamisée

INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES
ET DE CHAMPS D'ÉPURATION
MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER
PEIGNE DE DÉFRICHEMENT • GODET EN V

Sylvain: 450 793-2534 Eric: 450 793-2535
Courriel: excspilante-fils@netco.ca




CUSSON | Plus de 60 ans d'expertise
HYDRAULIQUE

Le choix de la qualité!
Spécialiste en fabrication de cylindres
et en vente de composantes hydrauliques.

T 450 549-2325 | cussonhydraulique.com

EXCAVATION
Réal COUTURE INC.

RBQ # 5680-5591-01

DÉNEIGEMENT – TERRASSEMENT
Sable - Terre - Pierre - Gravier
Installation de fosses septiques • Champs d'épuration

774, Grande Ligne Réal Couture, prop.
Saint-Valérien (Qc) J0H 2B0 Tél.: 450 549-2320 • Cell.: 450 278-2321